

L'honorable M. ROBERTSON: Je crois qu'il y a une réponse très simple à la question de l'honorable sénateur de Winnipeg (M. McMeans). Parmi les crédits principaux de l'année s'en trouve un de \$73,000,000—pourquoi? Pour le paiement des déficits et des obligations, la construction, les perfectionnements et autres fins de la commission des chemins de fer nationaux. Un crédit semblable fut voté l'an dernier et l'année précédente. Avec ce crédit la commission a prolongé et amélioré ses lignes comme elle le jugeait nécessaire, sous la direction et avec l'approbation du ministre des Chemins de fer. La ligne du Lac-Long a été construite et parachevée à même ce crédit, et je ne vois pas pourquoi elle ne serait pas complétée de même, comme aussi plusieurs autres lignes projetées.

L'honorable M. CASGRAIN: On nous dit que les rampes ne sont pas faites.

L'honorable M. ROBERTSON: Mais une partie l'est; plusieurs de nous l'ont vue. Je désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le mémoire que nous a lu l'honorable leader du gouvernement déclare que la saison de construction des chemins de fer se termine quand commence la moisson dans l'Ouest. Cela est vrai, car la main-d'œuvre est requise pour la moisson. Elle commencera dans l'Ouest dans moins de 90 jours de cette date, et pourquoi alors est-il nécessaire que le parlement vote de \$28,000,000 à \$100,000,000, qui ne peuvent être dépensés dans ce court délai? Les crédits principaux sont amplement suffisants pour cette année. La construction de l'embranchement de Lac-Long a été continuée parce que les crédits étaient suffisants pour ces travaux comme pour d'autres. Je doute qu'il soit nécessaire que ce bill soit adopté.

L'honorable M. CALDER: Je ne veux pas contredire le leader du gouvernement, mais il y a une question à laquelle nous devons avoir une réponse catégorique pour que certains de nous en cette Chambre sachent où ils en sont. En ce qui concerne le gros des lignes projetées, je puis dire en toute franchise que je les approuve. Je n'abuserai pas de la patience de la Chambre pour passer en revue les lignes de l'Ouest. J'ai été ministre des chemins de fer dans la Saskatchewan pendant cinq ou six ans. C'était alors mon devoir d'étudier la situation. J'ai continué à m'y intéresser depuis, et je connais les lignes qu'on projette d'y construire. Je sais de quelle nécessité elles sont, où elles sont situées, quelle population elles desservent. Je connais les efforts des colons et les difficultés qu'ils ont à atteindre les marchés.

Quelle est la proposition devant la Chambre? Parce que le gouvernement a présenté

L'hon. M. McMEANS.

son projet sous cette forme, on propose d'arrêter toute législation relative aux chemins de fer en ce pays. Je ne crois pas que cela soit sage. Si c'est là le but, nous pouvons même à cette date tardive demander au gouvernement de nous soumettre cette loi sous une forme qui nous permettra de l'étudier convenablement.

Voici maintenant ma question. Le leader du gouvernement nous dit: "Renvoyons le bill à un comité et étudions chacune de ses propositions séparément." Je veux savoir à quoi m'en tenir quand j'irai au comité. Pourrais-je proposer de retrancher certains des item énumérés dans le tableau? La question est très simple. Elle a aussi été posée par le sénateur de Winnipeg, qui dit: "Si nous avons l'assurance que les membres de cette Chambre pourront librement se prononcer sur chacune de ces propositions, nous saurons alors où nous en serons. Mais si vous nous demandez d'accepter le tout en bloc, je n'en suis plus." A mon avis, certaines de ces lignes devraient être construites depuis longtemps. Le développement de l'Ouest canadien a été retardé parce qu'elles ne l'ont pas été. Mais si le gouvernement nous place dans une telle position qu'il nous faille accepter tout ou rien, je dis que c'est excessivement malheureux.

L'honorable M. GILLIS: Je désire dire un mot seulement sur cette question.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Le leader n'a pas encore fini.

L'honorable M. DANDURAND: J'ai fini, à moins que certains sénateurs avant de voter sur l'amendement, désirent avoir des renseignements particuliers au sujet de certaines de ces lignes.

L'honorable M. CALDER: Mais mon honorable ami ne répond pas à ma question. Je l'ai répétée deux fois.

L'honorable M. DANDURAND: Mais je répondais à une autre.

L'honorable M. CALDER: Je veux savoir avant de voter si j'ai le droit de proposer ici qu'un des item particuliers soit retranché. Si le bill est étudié en comité, pourrions-nous ensuite retrancher un de ces item?

L'honorable M. CASGRAIN: La majorité le pourra, mais pas un membre individuellement.

L'honorable M. CALDER: J'ai demandé si elle le pourrait, et je n'ai pas encore de réponse.

L'honorable M. DANDURAND: J'ai cru être très clair sur ce point.